

*Depuis 2003,  
agrée par le ministère de l'intérieur  
pour la formation des élus locaux*

SECOND  
SEMESTRE  
2022



# FORMATION DES ÉLU(E)S DEUX-SÉVRIENS

## Sommaire

- Cadre légal .....p.2
- Cadre légal et tarifs .....p.3
- Bulletin d'inscription et programme .....p.4
- Pilotage de l'action municipale dans les communes nouvelles.....p.5
- Appels à projets, participations aides financières et subventions.....p.6
- Communes nouvelles : démarches, atouts et contraintes .....p.7
- Bien gérer son temps et ses priorités .....p.8
- Bilan à mi-mandat .....p.9

L'Association des Maires des Deux-Sèvres a notamment pour missions de créer des liens de solidarité entre les élus et faciliter l'exercice de leurs fonctions par une assistance juridique ainsi que par des formations et des réunions d'information sur des thèmes diversifiés intéressant les collectivités.

**Depuis 2003, l'ADM79 dispose d'un agrément ministériel pour la formation des élus locaux.**

Chaque semestre, un catalogue de formations est proposé aux élus locaux sur diverses thématiques.

**Formation sur mesure : grâce à un réseau de formateurs élargi, vous avez la possibilité de contacter l'ADM79 afin qu'une formation soit organisée au sein même de votre collectivité (commune ou EPCI).**

La fonction d'élu est exigeante et nécessite des compétences spécifiques, c'est pourquoi le législateur encourage les édiles à se former depuis de très nombreuses années.

Il convient de distinguer deux dispositifs ouverts à tous les élus municipaux et communautaires :

- Le **Droit à la Formation** est financé directement par le budget de la collectivité et concerne uniquement les formations relatives à l'exercice du mandat. Un débat annuel sur la formation des élus doit être réalisé au moment du vote du budget.
- Le **Droit Individuel à la Formation des Elus Locaux (DIFE)** est financé par la Caisse des dépôts et des consignations par le biais d'un prélèvement sur les indemnités des élus locaux et concerne également les formations sans lien avec l'exercice du mandat.



## **RAPPELS CONCERNANT LE DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS :**

L'article L.2123-12 du Code général des collectivités territoriales prévoit que "*les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions*".

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Il détermine ainsi les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation aux élus financées par la commune est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un **débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal**.

Ce droit est également reconnu au profit des membres des organes délibérants des métropoles, communautés d'agglomération, communautés urbaines et communautés de communes.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à un congé de formation de dix-huit jours pour toute la durée de leur mandat, et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent (article L.2123-13 CGCT). Ce congé de formation peut être utilisé pour suivre une formation en lien avec le mandat dans le cadre du droit à la formation relevant du budget de la collectivité ou du droit individuel à la formation des élus (DIFE).

## **RAPPELS CONCERNANT LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION DES ÉLUS (DIFE) :**



Il est également possible pour les élus d'utiliser leur droit individuel à la formation pour financer les formations qu'ils souhaitent suivre. Depuis le 23 juillet 2021, les droits acquis au titre du DIFE sont comptabilisés en euros. Les élus disposent d'une enveloppe annuelle de 400 euros dans la limite d'un plafond de 700 euros. Le coût horaire maximal des frais pédagogiques pris en charge au titre du DIFE est quant à lui fixé à 80 euros HT.

Le fonds du DIFE, géré par la Caisse des dépôts et consignations, prend en charge le coût de la formation (directement versé à l'organisme de formation) ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus dans des conditions similaires à celles des fonctionnaires.

L'alimentation des comptes se fait chaque année le 3<sup>ème</sup> lundi qui suit la date de l'élection qui a permis l'accès au mandat.

Si l' élu n'a pas consommé de droit à l'issue de la première année, son compteur arrivera au plafond dès la 2<sup>ème</sup> alimentation (400 + 300). Il n'y a pas de cumul de mandat : un élu acquiert des droits une fois par an, qu'il soit élu sur un ou plusieurs mandats.

Depuis janvier 2022, les droits acquis par les élus pourront être mobilisés depuis la plateforme [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) (**Mon Compte Elu**). Grâce au moteur de recherche disponible, vous y trouverez notamment toutes les formations proposées par l'ADM79 et éligibles au DIFE.

A noter que lorsque le montant des droits ne suffira pas à couvrir le coût de la formation, l' élu pourra financer le reste à payer à titre personnel par carte bancaire. Il pourra aussi solliciter sa collectivité en lui demandant d'abonder son compte DIFE sur le site [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr).

## **MODALITÉS D'INSCRIPTION ET TARIFS :**

### **Financement budget collectivité**

Inscription par mail en retournant le bulletin d'inscription à [contact@adm79.fr](mailto:contact@adm79.fr), aux tarifs suivants (pour une journée de formation) :

- moins de 500 habitants : 96 €
- de 500 à 1000 habitants : 116 €
- de 1001 à 2500 habitants : 126 €
- de 2501 à 5000 habitants : 136 €
- Autres et EPCI : 150 €

### **Financement DIFE**

Inscription uniquement via la plateforme dédiée [moncompteformation.gouv.fr](https://moncompteformation.gouv.fr) (dans la limite des places disponibles).

La demande d'inscription effectuée en ligne par l' élu doit être validée par l'ADM79 et la prise en charge financière de la formation se fera à hauteur maximum du montant disponible des droits de l' élu.

**En bas à gauche de chaque fiche formation, cliquer sur le lien en dessous de « DIFE ».**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner à l'ADM79

- un par personne - à dupliquer -

COLLECTIVITÉ : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... N° de téléphone portable\* : .....

Mail personnel (obligatoire) : .....

Mode de financement :

budget de la collectivité

DIFE (pour vous inscrire, cliquez sur l'URL dédié en bas à gauche de chaque fiche formation)

autres

S'inscrit au(x) repas au tarif unique de 17 € :  oui  non

**COCHER LA(LES) CASE(S)  
CORRESPONDANTE(S)**

Le pilotage de l'action municipale dans les communes nouvelles - 11 octobre 2022

Appels à projets, participations, aides financières et subventions - 8 novembre 2022

Communes nouvelles : démarches atouts et contraintes - 17 novembre 2022

Bien gérer son temps et ses priorités - 22 novembre 2022

Bilan à mi-mandat - 14 décembre 2022

**SIGNATURE DU STAGIAIRE :**

**Attention** : Toute **annulation d'inscription** intervenant moins de 7 jours ouvrés avant le début de la formation donne lieu à des frais d'annulation correspondant à **100 % du montant de la formation** (sauf motif de force majeure justifié auprès de l'organisme de formation tels que : refus du congés formation par l'employeur, maladie/hospitalisation, décès d'un proche, interruption des transports).

Dans ces mêmes conditions, et en cas de financement de la formation par le DIFE, le compte de l'élu est débité à hauteur du coût total de la formation (voir CGU Mon Compte Formation). La **non-présentation du stagiaire à la date du début de la formation** est considérée comme une annulation et donne également lieu à des frais d'annulation égaux à 100 % du montant de la formation.

## FORMATIONS 2022

MARDI 11 OCTOBRE 2022

DE 9H00 À 17H00 :

SALLE 1-2 CENTRE DE GESTIONRUE DE L'ABBAYE79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

INTERVENANTE :

MADAME

LUCETTE JAUNET

NOMBRE DE PERSONNES :

15 ÉLUS MAXIMUM

PUBLIC CIBLE :

MAIRES, ADJOINTS,  
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET  
COMMUNAUTAIRES

COÛT :

- BUDGET COLLECTIVITÉ

[CLIQUEZ ICI](#)

- DIFE

[CLIQUEZ ICI](#)

## Objectifs

Les expériences menées dans les communes nouvelles mettent en lumière des pratiques différentes et enrichissantes.

Cette formation qui laisse une large place aux échanges vise avant tout :

- à éclairer les élus sur les différentes formes d'organisations
- à échanger sur les difficultés rencontrées et les solutions mobilisées dans le pilotage de l'action municipale

*La plus-value de cette formation repose sur l'apport de connaissances et la présentation d'expériences concrètes.*

## Formation réservée

aux communes nouvelles existantes

*(formation en intra possible sur demande)*

## Contenu

## ⇒ Introduction :

- De la commune à la commune nouvelle

## ⇒ Rôle et responsabilités des élus

- Le triple rôle de l' élu-e
- Des pouvoirs, des devoirs et une double responsabilité
- La question des délégations
- La posture de l' élu-e

## ⇒ La gouvernance municipale : s'organiser pour bien gérer

- La gouvernance municipale : des rouages à huiler
- Des relations élus – agents à optimiser
- La participation des habitants

## ⇒ Le pilotage du projet de mandat

- La mise en œuvre des outils de pilotage et de suivi
- La gestion en mode projet : une démarche pas à pas
- Les clés pour réussir

## ⇒ Conclusion :

- Les freins et les leviers pour avancer

## FORMATIONS 2022

MARDI 8 NOVEMBRE 2022

DE 9H00 À 17H00 :

SALLE 1-2 CENTRE DE GESTION

RUE DE L'ABBAYE

79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

INTERVENANT :

MONSIEUR

JÉRÔME TRINQUIER

NOMBRE DE PERSONNES :

15 ÉLUS MAXIMUM

PUBLIC CIBLE :

MAIRES, ADJOINTS,  
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET  
COMMUNAUTAIRES

COÛT :

- BUDGET COLLECTIVITÉ

[CLIQUEZ ICI](#)

- DIFE

[CLIQUEZ ICI](#)

## Objectifs

- Comprendre la situation financière de la Collectivité et ses besoins, apprécier des marges de manœuvre de la Collectivité et optimiser ses ressources financières.
- Développer les financements extérieurs de la Collectivité
- Actionner les bons leviers dans la recherche de ces financements.
- Associer l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre des projets et par la recherche de financements.

## Contenu

- ⇒ **Les fondamentaux de la situation financière de chaque Collectivité.**
  - Les bases de l'analyse et de la stratégie financière.
  - Les indicateurs de gestion et les ratios de chaque commune.
- ⇒ **Les besoins et les marges de manœuvre de la Collectivité.**
  - L'optimisation des ressources et des charges.
  - Les réductions des coûts et les externalisations.
  - La gestion pluriannuelle.
  - La politique tarifaire de la collectivité.
- ⇒ **La typologie des financements extérieurs**
  - Les différentes notions : appels à projets, subventions, aides.
  - Les différents financeurs .
  - Une cartographie des différents financements.
- ⇒ **La mise en œuvre d'une stratégie de financement.**
  - Le repérage des bons acteurs et la mise en œuvre des procédures adéquates.
  - Les outils de recherche propres à chaque Collectivité.
  - La mise en œuvre d'un calendrier adéquat.
  - L'évaluation des financements obtenus.
  - Les démarches politiques d'accompagnement des demandes de financements.

## FORMATIONS 2022

**JEUDI 17 NOVEMBRE 2022**

DE 9H00 À 17H00 :

**SALLE 1-2 CENTRE DE GESTION**

**RUE DE L'ABBAYE**

**79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE**

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

INTERVENANTE :  
MADAME

LUCETTE JAUNET

NOMBRE DE PERSONNES :  
15 ÉLUS MAXIMUM

PUBLIC CIBLE :  
MAIRES, ADJOINTS,  
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET  
COMMUNAUTAIRES

COÛT :  
- BUDGET COLLECTIVITÉ

[CLIQUEZ ICI](#)

- DIFE

[CLIQUEZ ICI](#)



### Objectifs

La création d'une commune nouvelle est une démarche très particulière. Outre les aspects organisationnel et financier, elle touche à la mémoire et à la culture de ceux qui la portent.

A la lumière des initiatives menées dans notre région, cette formation vise avant tout à :

- Identifier les facteurs de réussite et d'échec à la création de commune nouvelle
- Donner des clés pour construire un projet solide porté par de nouvelles ambitions

**Formation réservée  
aux communes en « réflexion »**

*(formation en intra possible sur demande)*

### Contenu

#### ⇒ Pourquoi une commune nouvelle ?

- Les attentes des citoyens : entre maintien ou développement des services et maîtrise de la fiscalité
- Retours d'expériences

#### ⇒ La question du périmètre

- La pertinence du périmètre : quels critères privilégier ?
- L'existence d'une taille idéale ?

#### ⇒ La démarche : comment s'y prendre ?

- 4 composantes à intégrer
- Structurer la méthode pour donner de la visibilité et s'adapter
- Savoir s'organiser

#### ⇒ Construire un projet politique partagé

- Les fondations d'un projet solide
- De la définition des grandes priorités à l'élaboration de la feuille de route

#### ⇒ Imaginer une nouvelle organisation

- La gouvernance : différentes options possibles
- Impliquer les services pour favoriser la transition

#### ⇒ Et la participation citoyenne ?

- Savoir communiquer et organiser des réunions publiques

## FORMATIONS 2022

MARDI 22 NOVEMBRE 2022

DE 9H00 À 17H00 :

SALLE 1-2 CENTRE DE GESTIONRUE DE L'ABBAYE79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

INTERVENANT :

MONSIEUR

JÉRÔME TRINQUIER

NOMBRE DE PERSONNES :

15 ÉLUS MAXIMUM

PUBLIC CIBLE :

MAIRES, ADJOINTS,  
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET  
COMMUNAUTAIRES

COÛT :

- BUDGET COLLECTIVITÉ

[CLIQUEZ ICI](#)

- DIFE

[CLIQUEZ ICI](#)

## Objectifs

- Identifier les temps de la Collectivité, du mandat, des Elus et des projets.
- Apprécier de sa capacité à comprendre ses propres temps et à opérer les évolutions nécessaires et/ou attendues.
- Savoir organiser, anticiper, préparer ses activités, sur les court, moyen et long termes.
- Développer les outils d'organisation et de communication adaptés à ses contraintes et objectifs temps.



## Contenu

- ⇒ **Les temps du mandat : entre temps politiques et temps administratifs.**
- ⇒ **Apprécier de sa relation et de son rapport aux temps pour mieux les maîtriser.**
- ⇒ **Priorités, urgences, imprévus, anticipation, planification, gestion quotidienne : comment s'organiser efficacement ?**
- ⇒ **A la recherche du temps perdu : les outils d'optimisation du temps.**
- ⇒ **Comment mieux communiquer pour mieux gérer son temps ?**

Calendrier, rétroplanning, timing, échéances, bilan... : les Elus sont sans cesse confrontés à une obligation de gestion optimale de leur temps.

Qu'il soit court ou long, contraint, imposé ou maîtrisé, le temps est une donnée essentielle du mandat, de l'organisation politique et administrative de la Collectivité, comme des Elus.



### FORMATIONS 2022

**MERCREDI 14 DÉC 2022**

**DE 9H00 À 17H00 :**

**SALLE 1-2 CENTRE DE GESTION**

**RUE DE L'ABBAYE**

**79400 SAINT MAIXENT L'ÉCOLE**

(CLIQUEZ SUR LE LIEN)

INTERVENANTE :

MADAME

CATHERINE SEXTON

NOMBRE DE PERSONNES :

15 ÉLUS MAXIMUM

PUBLIC CIBLE :

MAIRES, ADJOINTS,  
CONSEILLERS MUNICIPAUX ET  
COMMUNAUTAIRES

COÛT :

- BUDGET COLLECTIVITÉ

[CLIQUER ICI](#)

- DIFE

[CLIQUER ICI](#)



#### Objectifs

- Faire un bilan à 360 avec un regard objectif
- Elaborer un plan de développement pour le reste du mandat



#### Contenu

- ⇒ **Diagnostic global en prenant en compte le contexte environnemental : gilets jaunes, COVID, guerre en Ukraine, élection présidentielle**
- ⇒ **Bilan personnel**
- ⇒ **Bilan de l'équipe d'élus et administrative**
  - Motivations
  - Compétences
  - Relations
  - Résultats
- ⇒ **Bilan auprès des citoyens**
  - Evaluation de sa communication
  - Evaluation de sa politique publique
  - Réalisations et reste à faire par thèmes/projets
  - Réalisation et reste à faire par cibles
- ⇒ **Elaboration de son plan de développement**